



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

95^e séance plénière

Vendredi 7 avril 2000, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

*En l'absence du Président, M. Stanislaus (Grenade),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 125 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts par la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/54/730/Add.4)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Dans une lettre figurant dans le document A/54/370/Add.4, le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que depuis la publication de ses communications contenues dans le document A/54/730 et ses additifs 1 à 3, la Guinée équatoriale a fait les versements nécessaires pour ramener ses arriérés en deça du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de l'information contenue dans ce document?

Il en est ainsi décidé.

Rapports de la Cinquième Commission

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission sur les points 17 f), 118, 118 et 164, 119, 120, 121, 124, 125, 127, 151 a), 164, 169, 173 et 175 de l'ordre du jour.

Je demande au Rapporteur de la Cinquième Commission, M. Jan Piotr Jaremczuk, de la Pologne, de présenter les rapports de la Cinquième Commission en une seule intervention.

M. Jaremczuk (Pologne), Rapporteur de la Cinquième Commission (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Cinquième Commission sur les travaux réalisés pendant la première partie de la reprise de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

S'agissant de l'alinéa f), intitulé «Nomination d'un membre du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies», du point 17 de l'ordre du jour, intitulé «Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations», le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/54/545/Add.1. Au paragraphe 5 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer M. Victor V. Vislykh de la Fédération de Russie pour un mandat prenant effet le jour de la nomination et expirant le 31 décembre 2000. La Commission a recommandé de nommer M. Vislykh par acclamation.

S'agissant du point 118 de l'ordre du jour, intitulé «Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies», le rapport de la Commission figure dans le document A/54/511/Add.2. Au paragraphe 17 du rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter trois projets de résolution portant respectivement sur les rapports du Corps commun d'inspection, les pratiques de l'Organisation des Nations Unies en matière d'externalisation et les rapports du Bureau des services de contrôle interne. Au paragraphe 18, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter deux projets de décision intitulés «Réforme des achats : définition des besoins urgents» et «Renforcement des mécanismes de contrôle externe», ainsi qu'un projet de décision proposé par le Président de la Commission, intitulé «Amélioration des méthodes de travail de la Cinquième Commission». La Commission a adopté les trois projets de décision et les trois projets de résolution sans vote.

En ce qui concerne le point 119 de l'ordre du jour, intitulé «Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999» sur la question du Système intégré de gestion, le rapport de la Commission figure dans le document A/54/508/Add.2. Au paragraphe 6 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de décision qui a été adopté par la Commission sans vote.

En ce qui concerne le point 120 de l'ordre du jour, intitulé «Planification des programmes», le rapport de la Commission figure dans le document A/54/676/Add.1. Au paragraphe 6 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter deux projets de décision. Le projet de décision I traite essentiellement du règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. Le projet de décision II traite du rapport du Comité du programme et de la coordination. Les deux décisions ont été adoptées par la Commission sans vote.

En ce qui concerne le point 121 de l'ordre du jour, intitulé «Projet de budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001», le rapport de la Commission figure dans le document A/54/691/Add.1. Au paragraphe 9 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution qui a été adopté par la Commission sans vote.

Au titre du point 124 de l'ordre du jour, intitulé «Plan des conférences», le rapport de la Commission figure dans le document A/54/690/Add.1. Au paragraphe 7 de ce rap-

port, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution qui a été adopté par la Commission sans vote.

En ce qui concerne le point 125 de l'ordre du jour, intitulé «Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies», le rapport de la Commission figure dans le document A/54/685/Add.1. Au paragraphe 9 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution qui, tel qu'il a été révisé oralement et amendé, a été adopté par la Commission sans vote.

En rapport avec le point 127 de l'ordre du jour, intitulé «Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne», le rapport de la Commission figure dans le document A/54/829. Au paragraphe 6 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de décision oral reportant l'examen de cette question à sa cinquante-cinquième session. Ce projet de décision a été adopté par la Commission sans vote.

S'agissant du point 151 a) de l'ordre du jour, intitulé «Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies», notamment de la question de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, le rapport de la Commission figure dans le document A/54/684/Add.1. Au paragraphe 4 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de décision oral proposé par le Président de la Commission. Ce projet de décision a été adopté par la Commission sans vote.

Pour ce qui est du point 164 de l'ordre du jour, intitulé «Gestion des ressources humaines», le rapport de la Commission figure dans le document A/54/680/Add.1. Au paragraphe 5 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de décision oral reportant l'examen de cette question à sa cinquante-cinquième session. Ce projet de décision a été adopté par la Commission sans vote.

En ce qui concerne la question du personnel fourni à titre gracieux par des gouvernements, au titre du point 118 de l'ordre du jour, «Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies», et du point 64 de l'ordre du jour, «Gestion des ressources humaines», le rapport de la Commission figure dans le document A/54/827. Au paragraphe 5 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de décision oral reportant l'examen de cette

question à la deuxième partie de la reprise de sa cinquante-quatrième session. Le projet de décision a été adopté par la Commission sans vote.

Toujours au titre de ces deux points de l'ordre du jour, la Commission a examiné la question du projet de règlement régissant le statut et les droits et obligations élémentaires des personnalités au service de l'ONU non fonctionnaires du Secrétariat et des experts en mission. Le rapport de la Commission sur ce point figure dans le document A/54/828. Au paragraphe 6 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale de reporter à sa cinquante-cinquième session l'examen de cette question. Le projet de décision oral a été adopté par la Commission sans vote.

En ce qui concerne le point 169 de l'ordre du jour, intitulé «Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental», le rapport de la Commission figure dans le document A/54/505/Add.1. Au paragraphe 6 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution qui a été adopté par la Commission sans vote.

S'agissant du point 173 de l'ordre du jour, intitulé «Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental», le rapport de la Commission figure dans le document A/54/687/Add.1. Au paragraphe 6 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution qui a été adopté par la Commission sans vote.

Enfin, s'agissant du point 175 de l'ordre du jour, intitulé «Financement de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo», le rapport de la Commission figure dans le document A/54/830. Au paragraphe 6 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution qui a été adopté par la Commission sans vote.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : S'il n'y a pas de proposition au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas discuter des rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote ou de position.

Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les comptes rendus pertinents.

Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que

«Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission.»

Je rappelle également aux délégations, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Cinquième Commission, j'informe les représentants que nous allons procéder à la prise de décisions de la même manière qu'en Cinquième Commission, à moins que le Secrétariat n'ait reçu notification.

Point 17 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

f) Nomination d'un membre du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/54/545/Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 5 de son rapport, la Cinquième Commission recommande que l'Assemblée générale nomme M. Victor V. Vislykh, de la Fédération de Russie, membre du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour un mandat prenant effet le 7 avril 2000 et expirant le 31 décembre 2000.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale nomme cette personne?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé son examen du point 17 f) de l'ordre du jour.

Point 18 de l'ordre du jour (*suite*)

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.

Rapport de la Cinquième Commission
(A/54/511/Add.2)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les trois projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 17 de son rapport et sur les trois projets de décision recommandés dans le même rapport.

Nous passons d'abord au projet de résolution I, intitulé «Rapports du Corps commun d'inspection». Le projet de résolution I a été adopté par la Cinquième Commission sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite aussi adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 54/255).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé «Pratiques de l'Organisation des Nations Unies en matière d'externalisation». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution II sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 54/256).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution III est intitulé «Rapports du Bureau des services de contrôle interne». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution III sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution III est adopté (résolution 54/257).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant passer aux trois projets de décision recommandés au paragraphe 18 du rapport de la Cinquième Commission (A/54/511/Add.2).

Le projet de décision I est intitulé «Réforme des achats : définition des besoins urgents». Le projet de décision I a été adopté par la Cinquième Commission sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite de même adopter le projet de décision?

Le projet de décision I est adopté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de décision II est intitulé «Renforcement des mécanismes de contrôle externe». La Cinquième Commission a adopté le projet de décision II sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision II est adopté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de décision III est intitulé «Amélioration des méthodes de travail de la Cinquième Commission». La Cinquième Commission a adopté le projet de décision III sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision III est adopté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 118 de l'ordre du jour.

Points 118 (*suite*) **et 164** (*suite*) **de l'ordre du jour**

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Gestion des ressources humaines

Rapport de la Cinquième Commission (A/54/827)

Rapport de la Cinquième Commission (A/54/828)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission dans le document A/54/827 et sur le projet de décision recommandé par dans le document A/54/828.

L'Assemblée va d'abord se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 5 de son rapport publié sous la cote A/54/827. Le projet de décision, intitulé «Personnel fourni à titre gracieux par des Gouvernements et d'autres entités», a été

adopté par la Cinquième Commission sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite aussi adopter le projet de décision?

Le projet de décision est adopté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/54/828. Le projet de décision, intitulé «Projet de règlement régissant le statut et les droits et obligations élémentaires des personnalités au service de l'ONU non fonctionnaires du Secrétariat et des experts en mission», a été adopté par la Cinquième Commission sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite aussi adopter le projet de décision?

Le projet de décision est adopté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen des points 118 et 164 de l'ordre du jour.

Point 119 de l'ordre du jour (suite)

Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999

Rapport de la Cinquième Commission (A/54/508/Add.2)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le projet de décision, intitulé «Système intégré de gestion», a été adopté par la Cinquième Commission sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite aussi adopter le projet de décision?

Le projet de décision est adopté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 119 de l'ordre du jour.

Point 120 de l'ordre du jour (suite)

Planification des programmes

Rapport de la Cinquième Commission (A/54/676/Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les deux projets de décision recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 6 du rapport.

Le projet de décision I, intitulé «Règlements et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation», a été adopté par la Cinquième Commission vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de décision?

Le projet de décision I est adopté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II, intitulé «Planification des programmes», a été adopté par la Cinquième Commission sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite de même adopter le projet de décision?

Le projet de décision II est adopté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 120 de l'ordre du jour.

Point 121 de l'ordre du jour (suite)

Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Rapport de la Cinquième Commission (A/54/691/Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 9 de son rapport et sur les deux projets de décision recommandés au paragraphe 10 du même rapport.

Nous passons d'abord au projet de résolution intitulé «Examen des prévisions de dépenses relatives à la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement et à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés». La Cinquième Commission a adopté le projet de

résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 54/258).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision I intitulé «Problème de l'amiante dans les bâtiments du Siège de l'Organisation des Nations Unies».

La Cinquième Commission a adopté le projet de décision sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision I est adopté.

Le Président par intérim (parle en anglais) : La Cinquième Commission a adopté le projet de décision II, intitulé «Ressources demandées au titre des questions dont le Conseil de sécurité est saisi», sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision II est adopté.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 121 de l'ordre du jour.

Point 124 de l'ordre du jour (suite)

Plan des conférences

Rapport de la Cinquième Commission (A/54/690/Add.1)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution, intitulé «Publications des Nations Unies : amélioration du rapport coût-efficacité aux fins de l'exécution des organes intergouvernementaux», sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 54/259).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 124 de l'ordre du jour.

Point 125 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/54/685/Add.1)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 9 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 54/237 D).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis, qui souhaite expliquer sa position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M. Hays (États-Unis d'Amérique) (parle en anglais) : J'ai le plaisir de prendre la parole devant l'Assemblée générale aujourd'hui sur une question que beaucoup considèrent comme cruciale pour les Membres. C'est une question qui, si elle est bien structurée, assurera la viabilité de cette institution : le barème des quotes-parts. Au cours des derniers mois, notre délégation a pu bénéficier d'échanges utiles avec de nombreux États Membres sur cette question. Ces discussions ont porté fruit. Nous sommes particulièrement encouragés par la résolution de l'Assemblée générale de transmettre de nouvelles propositions de réforme au Comité des contributions. En travaillant ensemble, j'estime que nous pourrions apporter des changements importants, globaux et très attendus, qui permettront à cette Organisation de faire face aux défis du nouveau millénaire.

Il est clair que nous bénéficions tous de ce dialogue accru et de ce sentiment d'ouverture. Ma délégation a senti que l'on reconnaissait de plus en plus que cette institution exige une participation renouvelée de la part des États Membres pour qu'elle puisse s'attaquer aux tâches importantes qui l'attendent. L'une des façons de contribuer à cet effort consiste à travailler ensemble sur un projet de réforme qui nous rapproche des idéaux initiaux de l'institution; cette réforme étant inspirée davantage par l'inclusion que par l'exclusion.

La délégation des États-Unis est convaincue que ce processus commence à prendre forme, mais il nécessitera un engagement constant de chacun d'entre nous pour en assurer le succès. Ma délégation est prête à travailler avec tous nos collègues pour promouvoir la clarté, l'engagement et l'équité dans l'ordre du jour de la réforme. À cette fin, nous sommes très heureux de la réponse que notre délégation a reçue à la suite de l'allocution prononcée lors de la reprise de la session de la Cinquième Commission, dans laquelle nous demandions une révision du barème des quotes-parts pour les opérations de maintien de la paix et une réforme des activités de maintien de la paix en général. La délégation des États-Unis poursuivra le dialogue sur le sujet et espère s'associer à des nations animées du même esprit afin d'exiger une révision approfondie du barème des quotes-parts pour les opérations de maintien de la paix, et des propositions visant à améliorer les capacités des Nations Unies en matière de maintien de la paix.

Ma délégation espère que la réforme des opérations de maintien de la paix inspirera l'ordre du jour de la Cinquième Commission au mois de mai et bénéficiera des mêmes attentions, coopération et préoccupation que les discussions habituelles sur le budget-programme. Comme l'Ambassadeur Holbrooke l'a récemment déclaré devant la Cinquième Commission, le maintien de la paix est la tâche principale de l'Organisation des Nations Unies et celle par laquelle elle sera, en fin de compte, jugée. Si nous devons être jugés avec sollicitude par les générations futures, nous devons régler dès maintenant les problèmes financiers et opérationnels liés aux opérations de maintien de la paix.

Je remercie les États Membres de leur coopération constante et de leurs contributions à cette fin, au nom de ma délégation et des délégations des quatre coins du monde qui dépendent de nos efforts.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 125 de l'ordre du jour.

Point 127 de l'ordre du jour

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

Rapport de la Cinquième Commission (A/54/829)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de décision sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 127 de l'ordre du jour.

Point 151 de l'ordre du jour (suite)

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

a) Financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/54/684/Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 4 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de décision, intitulé «Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité», sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 151 a) de l'ordre du jour.

Point 164 de l'ordre du jour (suite)

Gestion des ressources humaines

Rapport de la Cinquième Commission (A/54/680/Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 5 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de décision sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 164 de l'ordre du jour.

Point 169 de l'ordre du jour (*suite*)

Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental

Rapport de la Cinquième Commission
(A/54/505/Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 54/20 B).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 169 de l'ordre du jour?

Point 173 de l'ordre du jour (*suite*)

Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental

Rapport de la Cinquième Commission
(A/54/687/Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 54/246 B).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 173 de l'ordre du jour.

Point 175 de l'ordre du jour

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Rapport de la Cinquième Commission (A/54/830)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 54/260).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 175 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 55.